

DIVIDENDES DE FAILLITES

Québec.—L. N. Hénault, failli ; premier et dernier dividende payable à partir du 30 octobre ; H. A. Bédard, curateur.

Nennä Royer & Cie, faillis ; premier dividende payable à partir du 30 octobre ; A. Turcotte, curateur.

CURATEURS

Québec.—Mme A. Dassylva, faillie ; D. Arcand, curateur.

Oimon et Vignola, faillis ; George Darveau, curateur.

Frs. Moisan, failli ; D. Arcand, curateur.

Montréal.—J. O. Lafrenière, failli ; Chas Desmarteau, curateur.

Bédard et Vincent, faillis ; Chas Desmarteau, curateur.

FAILLITES

QUÉBEC

Amqui, Q.—Théodore Ross, magasin général, a fait cession.

Québec.—Daly & Co., provisions ; cession ; passif \$15,000.

George Roy, tanneur, a reçu une demande de cession.

Ste-Emélie de l'Energie, Q.—Israël Dufresne, magasin général ; cession à Kent et Turcotte.

Québec.—A. A. Cantin, épicerie et ferronnerie ; a reçu une demande de cession.

Sherbrooke.—Wm Talbot, chaussures, etc. ; cession ;

St-Raymond.—L. I. Michaud, magasin général, a reçu une demande de cession.

L'Assomption.—Oswald Chaput, bois de sciage ; cession à Charles Desmarteau.

Montréal.—D. Boucher, épiciers ; cession ; passif \$2 500, assemblée des créanciers le 22 octobre.

Dupras & Demers, commerçants ; cession.

Benoît Lussier, grain etc., cession ; passif \$3 000.

B. D. Johnson & Son, marchands de chaussures ; cession. Assemblée des créanciers le 25 octobre.

Mme. E. Leduc, modiste ; cession à Kent & Turcotte.

Standard Card & Paper Co ; liquidation ordonnée.

Canada Printing Co., imprimerie ; cession.

E. J. F. Markgraf, thés ; cession à J. McD. Hains.

ONTARIO

Paris, Ont.—Thomas G. Watson, ferronnerie et ferblanterie ; cession à Geo. Olay.

Guelph, Ont.—A. McDonald & Co, nouveautés ; cession.

Ste Catherine, Ont.—J. R. Munro, vaisselle et thés ; cession.

Hamilton, Ont.—The Bowman Hardware & Sporting Goods Co (limited) ; cession à C. S. Scott.

Thorne & Co, nouveautés ; cession à C. L. Peinston.

Peterboro, Ont.—Thomas McKee, entrepreneur ; cession à Wm Langford.

Toronto, Ont.—Thos. Roberts, manufacturiers de matelas ; cession à W. A. Campbell.

Windsor, Ont.—James Sanders, hôtel ; cession à Benjamin F. Honsinger.

Peterboro, Ont.—J. McFarlane Wilson, vaisselle, etc., cession.

NOUVELLE ECOSSE

Kentville.—D. MacLeod & Son, hôtel ; cession.

Halifax.—W. H. Kierstead, teinturier ; cession.

Three Fathom Harbor.—Joseph Conrad, magasin général ; cession.

MANITOBA ET TERRITOIRES

Edmonton, Man. John Cameron, magasin général ; cession.

Methuen.—Fox & Hobbs, magasin général ; cession.

COLOMBIE ANGLAISE

Nanaimo.—J. Guffalo, hôtel ; cession à John Mahrer.

W. J. Spear & Co, instruments de musique ; cession à Richard Spear.

New Westminster.—W. H. Holden, hôtel ; cession à Jas. Anderson.

EN DIFFICULTÉS

Hamilton, Ont.—The Bowman Hardware & Sporting Goods Co., (limited), assemblée de créanciers le 18 octobre.

Toronto, Ont.—Thomas Roberts, manufacturier de matelas ; vente par huisier le 13 octobre.

Montréal.—J. Brooks Young, teinture ; vente par huisier, annoncée.

A Lalonde & Cie, nouveautés ; vente par huisier, annoncée.

McIndoc & Aird, cuirs en gros ; ont suspendu leurs paiements.

Pike River, Q.—L. A. H. Hogle & Son, magasin général ; assemblée des créanciers le 20 octobre.

Winchester, Ont.—A. Sweet & Co, magasin général, offrent à composer 50c p. c.

Montréal.—O. Germain, meublier, offre à composer à 25c. p. c.

R. S. Kelly, cigares ; assemblée de créanciers.

Québec.—M. A. Corcoran, marchand de chaussures ; offre à composer 50c p. c. comptant.

Vancouver, C. A.—Brown Bros, épiciers, offrent à composer.

CONCORDATS

St Henri, Q.—C. Chouinard, ferronnerie ; offre à composer à 25c p. c.

Pembroke, Ont.—Louis Rajotte, magasin général ; offre à composer à 40c p. c. comptant.

Pilot Mound, Man—John Hiebert & Co., magasin général ; ont obtenu une extension de temps.

St Henri de Montréal.—L. A. Picard, nouveautés, a composé à 70c p. c.

VENTES PAR LE SHÉRIF

pour la semaine prochaine

DISTRICT DE MONTRÉAL

Chartrand vs. Archambault

St-Vincent de Paul.—Côte St-François. Lots 367, 386 et 425 du cadastre de la paroisse de St-Vincent de Paul.

Lots 342, (chemin de Terrebonne) 368, (Côte St-François) 337 (Rivière des Prairies) et 382 (chemin du Bas de la côte St-François) du cadastre de la paroisse de St-Vincent de Paul.

Vente à la porte de l'église de St-Vincent de Paul, le 25 octobre à 11 h. a. m.

Lalonde vs. Lalonde

St-Polycarpe.—Lot No 209 du cadastre ; terre au côté sud-ouest de la Rivière à Delisle, avec bâtisses.

Vente à la porte de l'église de St-Polycarpe le 27 octobre à 10 h. a. m.

Bradley vs. Castonguay

St-Lazare de Vaudreuil.—Lot 624 du cadastre ; terre de 68 arpents et 88 perches avec bâtisses.

Vente à la porte de l'église de St-Lazare le 27 octobre à 11 h. a. m.

PETITES NOTES

Une cuiller à thé de bicarbonate de soude (soda à pâte) dans un verre à vin d'eau froide, soulagera un mal de tête léger.

La géologue de l'état de Minnesota affirme qu'il existe, en dessous du sol de la ville de Minneapolis, une rivière d'eau pure dont le débit serait suffisant pour fournir de l'eau à la ville à perpétuité.

Un Orégonien vient de transporter sa maison de Seattle à Olympia, distance 60 milles, sans accident et sans briser le moindre meuble. Il faut dire que le voyage a été fait en grande partie par eau, sur un radeau où il a fait transporter la maison sur des rouleaux de la manière ordinaire.

Au Havre, en France, la purification des eaux d'égoût se fait au moyen de l'eau de mer, électrolysée. Ce système donne pleine satisfaction. Non seulement les eaux des égoûts n'exhalent plus aucune mauvaise odeur, mais les égoûts eux-mêmes et les ruisseaux des rues, qui autrefois étaient noirs, sont à présent propres et même blancs.

Une maladie inconnue jusqu'ici vient d'attaquer le bétail dans l'Ohio. Les yeux des bêtes à cornes deviennent blancs et en apparence ressemblent à des œufs cuits dur avec la coque enlevée ; les animaux perdent la vue et souffrent tant qu'ils en sont fous. Un comité de savants est à étudier la nouvelle maladie.

Voici une recette que les pharmaciens pourront employer pour se faire un flacon de devanture ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. On doit d'abord calculer la capacité du flacon et diviser par sept. On prend d'abord de l'acide sulfurique que l'on teint en bleu avec du sulfate d'indigo. La couleur suivante est produite par le chloroforme ; pour la troisième on met de la glycérine colorée avec du caramel ; pour la quatrième, de l'huile de ricin colorée avec de la racine d'alkânét ; pour la cinquième, de l'alcool à force de preuve coloré avec du vert d'aniline ; la sixième est composée d'huile de foie de morue contenant 1 p. c. d'essence de térébentine et la septième de l'alcool rectifié, teint en violet par le violet d'aniline. Chacun de ces liquides doit être versé au moyen d'un tube dont le bout est dirigé contre les parois de la bouteille, afin que le liquide se répande lentement sur la surface du liquide inférieur.